

On se rappelle de la mobilisation de la population du centre Bretagne de Pontivy à Châteaulin et de tous les défenseurs du patrimoine fluvial, quand la « Commission Vilaine et Côtiers bretons » avait publié, diffusé et proposé le 27/09/07 son étude de débarrage du canal de Nantes à Brest entre Pontivy et Châteaulin pour en faire une « rivière naturelle ».

Plus de 2000 personnes, de Pontivy à Port Launay et même venus des Pays de Loire, élus, associations nationales et locales, Comité des canaux, plaisanciers, kayakistes, randonneurs, cyclos, pêcheurs et simples amoureux du canal ont manifesté par leur colère leur attachement au canal de Nantes à Brest confirmé par plus de 8000 signatures paraphées sur la pétition lancée à cette occasion. La relation des usagers et riverains du canal de Nantes à Brest en particulier et des canaux en général a été ainsi démontrée grandeur nature.

Il ne s'agissait pas simplement d'un lien affectif plus que justifié avec le patrimoine historique mais surtout d'une prise de conscience collective au tour du « château d'eau horizontal » qui représentait toute la ressource en eaux de surface de la Bretagne, des enjeux de la préservation de ses qualités et du développement de toutes les valeurs ajoutées induites en terme économique : aménagement du territoire, cadre et qualité de vie et tourisme diversifié prometteur pour la Bretagne intérieure...

Cela s'était traduit, lors de la réunion du comité de bassin Loire Bretagne du 27 novembre 2007 à Orléans par un vote majoritaire pour la décision de **classement en MEFM de tout le canal**.

Ce jour là, la partie semblait gagnée ! Mais hélas il restait une épine dans nos biefs et écluses inscrite dans la Sage Blavet. C'est la préconisation 4.3.2. Rappelons là :

4.3.2 : La valorisation du Blavet canalisé de Pontivy à Guerlédan

Les deux options de valorisation dont la CLE a débattu sont les suivantes :

1. L'ouverture des grandes vannes sur cette portion du Blavet, afin de développer de façon importante (+ 20%) les zones de frai du bassin versant pour les migrateurs. On notera que cette masse d'eau deviendrait alors au regard de la DCE une masse d'eau naturelle (MEN),

2. Une valorisation du patrimoine historique telle qu'indiquée dans la préconisation précédente. La masse d'eau resterait dans ce cas une masse d'eau fortement modifiée (MEFM). Cependant, le débat n'a pas abouti, notamment du fait du manque de données sur les conséquences de l'option 1, et la CLE a donc décidé de surseoir à sa décision sur l'option de valorisation à retenir pour cette portion du Blavet.

Aussi :

- Une étude sera réalisée sur les conséquences de l'ouverture des grandes vannes sur la portion de Guerlédan à Pontivy au regard :

- des inondations,
- de la ressource en eau
- du patrimoine historique

- Si les résultats de l'étude permettent d'envisager la mise en oeuvre de l'option 1, celle-ci ne pourra s'effectuer sans qu'au préalable un test, sur 2 ou 3 ans, ne soit réalisé. Ce test se déroulera sur 3 biefs où il n'existe pas, à ce jour, de prise d'eau pour l'alimentation en eau potable, ni de centrale pour la production d'électricité. Il permettra de vérifier concrètement si le rétablissement des écoulements naturels permet d'atteindre les objectifs de cette option (augmentation des zones de frai pour les migrateurs).

-Ce n'est qu'au regard des résultats du test que le choix entre les 2 options pourra être effectif.

Ajoutons, pour mémoire ce que préconisait le Sage Vilaine dans le même département, pour le même canal de Nantes à Brest qui traverse Pontivy, jonction vers Nantes, (Oust affluent de la Vilaine) : Art169. « *La transformation de sections entières de la Vilaine, de l'Ille, de l'Oust et de l'Isac en canaux, a acquis tout au long du siècle passé des caractéristiques exceptionnelles, et a atteint un équilibre qu'il n'est pas souhaitable de rompre en imaginant d'hypothétiques solutions de retour général à une situation « naturelle par effacement des biefs et des écluses.* ».

EPILOGUE :

Réunie le 24 septembre 2009 à Pluméliau (56), la CLE du Sage Blavet a eu connaissance de l'étude présentée par les services du Conseil général du Morbihan, des scénarios et de leurs conséquences et de l'expérimentation envisagée.

Question posée : poursuite ou non de la préconisation, mise en œuvre de la phase 2, à savoir le test.

Après débat bien soutenu et vote des membres de la CLE, le résultat sans appel est le suivant:

- 21 voix contre

- 7 voix pour

- 10 abstentions

Commentaire du Président du Comité : les enjeux ont été bien compris, l'intérêt collectif a prévalu et la Bretagne a su préserver les fondamentaux de son de son avenir.

Kader Benferhat
Président du Comité des canaux bretons